

JE VOTE À ROANNE

Retrouvez toute l'information nécessaire pour voter aux élections à Roanne et consultez aussi tous les résultats détaillés par bureau de vote des élections sur Roanne.fr

Roanne



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Élections Européennes

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Pour la France, **elles auront lieu le 9 juin 2024**. La limite des inscriptions électorales **par internet sera le mercredi 1er mai 2024**. La limite des inscriptions papier sera le **vendredi 3 mai 2024 12h00 au guichet État-Civil / Élections** ou **déposez votre formulaire dans la boîte aux lettres de l'espace congrès avant le vendredi 03 mai 2024 minuit**.

Agglo



La carte électorale

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune. Elle est délivrée

lors d'une première inscription ou d'un changement d'adresse. Les cartes électorales qui n'ont pu être remises par la Poste à leur titulaire sont retournées à la mairie puis lors du scrutin, sont tenues à la disposition de leur titulaire, sur la présentation d'une pièce. **Il est donc très important de signaler son changement d'adresse même à l'intérieur de la commune.** La carte est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. **Si elle n'est plus en votre possession, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité.**

Le vote par procuration

Pour les personnes désirant voter mais qui sont empêchées pour différentes raisons, il est possible d'établir une procuration auprès du commissariat de police, de la brigade de gendarmerie, du tribunal judiciaire ou via maprocuration.gouv.fr. Il est préférable d'établir sa procuration suffisamment à l'avance. Le mandant (électeur) et le mandataire (personne désignée par l'électeur) doivent être inscrits sur les listes électorales. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire) dans le bureau de vote du mandant.

Mesures de prévention à Roanne

Plusieurs mesures préventives sont mises en place pour assurer la bonne tenue du scrutin et permettre à chaque électeur de venir voter en toute sécurité et en toute sérénité.

Dans quel bureau de

vote dois-je voter ?

Le numéro et le lieu du bureau de vote sont notés sur chaque carte électorale. Il est défini en fonction du lieu d'habitation du votant.

Ouverture des bureaux :

- de 8h à 19h pour les présidentielles
- de 8h à 18h pour les législatives



[SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE](#)

